

## **Pour le CR de la réunion du 29 avril 2021**

### **Propos de Françoise BLANDEL**

#### **Concernant la ZH du Testet**

Pourquoi n'étudier que la zone humide du Testet, où un ouvrage potentiel est envisagé. Il y a d'autres sites qui ont été envisagés Bayssière, le Verdet, pourquoi ne pas faire d'étude pour préserver d'éventuelles ZH sur ces sites puisque l'inventaire des ZH n'a pas été réalisé côté Tarn ?

Mme ABBA a demandé d'étudier également les impacts des éventuels ouvrages sur l'environnement.

Il n'a pas encore été acté qu'il faut un à Sivens,

- pour les 473 000 m<sup>3</sup>, il faut appliquer la CHARTE et l'Instruction Gouvernementale du 7 mai 2019
- pour couvrir les besoins il faut d'abord avoir évalué la réduction de ces besoins :
  - par le recours à des techniques agronomiques appropriées
  - par le recours à l'optimisation des retenues existantes, (et il existe des retenues non prise en compte dans le PAR 2018 comme cela est dit dans l'étude de la DDT 81)
  - par des systèmes d'irrigation et de gestion performants

**Avant d'évaluer le volume nécessaire par de nouvelles réserves de stockage qui pour nous doivent être au plus près des besoins pour éviter de devoir augmenter le volume / efficience du dispositif + 25 %. Sinon, ce n'est que du toujours plus !**

#### **Concernant le point : « Aussi est-il nécessaire d'avoir un état des lieux actuel et objectif des zones humides réellement existantes afin de convenir de mesures de préservation adaptées »**

Pour sa préservation, autant je pourrais être d'accord pour réaliser un état des lieux dans l'objectif de convenir des mesures de préservation de la ZH du Testet, dans son intégralité, et des mesures de bonne gestion : sa remise en état globale comme biotope à préserver et conserver (corridor à chauves-souris ...).

Le comité de suivi de la réhabilitation de la ZH avale du Testet n'a pas exécuté, ce qui lui était imposé dans l'arrêté de 2017 quant à la réhabilitation de la partie avale de la ZH du Testet, à savoir des inventaires N+1 (soit à l'automne 2018) et N+3 (automne 2020 mais à cause de la crise sanitaire Début 2021 -réponse Gilles BERNAT à nos courriers-) et ne s'est pas réuni depuis juillet 2018, alors qu'il avait été convenu une réunion à l'automne à propos de prolifération d'espèces d'arbres invasives comme les peupliers qui concourent à l'assèchement de la ZH. \*

**Ce que j'aurais pu ajouter : J'ai l'impression que les lois ne sont appliquées que quand ça arrange les lobbies.**

## L'agroécologie comme pilier de ce scénario

**Les agriculteurs interrogés lors de l'enquête menée par la plateforme d'Auzeville, ont exprimé leurs attentes pour un accompagnement tant technique que financier pour changer de pratiques vers l'agroécologie.**

- ✓ Couverture végétale permanente des sols

Ce sont les plantes avec leurs racines, les éléments constitutifs du sol (faune microbes ..), la roche mère et l'eau qui font le sol.

La mise en place de couverts en interculture spécifiques en fonction des assolements, permettra de limiter le développement des adventices.

Permettra d'augmenter le taux de matière organique

De limiter l'érosion du sol

- ✓ Le non labour profond afin de respecter la vie du sol.

Le non labour et le recours au glyphosate avant l'installation des cultures ne respecte pas le sol

- ✓ Réduction, voir suppression des pesticides pour favoriser la vie du sol

Utiliser la résistance des cultures aux bio-agresseurs, en réduire les risques et mettre en œuvre les alternatives aux luttés chimiques (de nombreuses études et mise en pratiques existent)

- ✓ Rotations longues pour des cultures très diversifiées y compris des légumineuses pour l'alimentation animale et humaine.

- ✓ Variétés adaptées au climat et au territoire.

Sorgho, à la place du maïs ... variétés adaptées au terroir semence paysanne ... variétés population

- ✓ Favoriser l'enracinement des cultures en profondeur pour une irrigation limitée quand c'est nécessaire et non systématique.

- ✓ L'Agroforesterie Pour les bienfaits de l'Arbre et de la Haie atténuation du changement climatique micro climat, faune auxiliaire, remontée de l'eau stockée profondément

**Au de-là des techniques, une autre relation avec son sol qui n'est plus considéré comme un simple support des cultures : un accompagnement doit être proposé :**

**Prendre soin de sa vitalité ce qui implique de fortement réduire l'usage des pesticides et même envisager de s'en passer. Améliorer son taux d'humus grâce à la vie dans le sol, ce qui implique la réduction des intrants (engrais chimiques, eau, pesticides).**

**Recréer un écosystème fonctionnel qui prend soin de la santé des sols, donc des cultures et celle des humains.**

Bonjour, Christian PINCE représentant Lisle Environnement

J'aimerais bien comprendre l'objectif de cette étude qui se limite à la zone humide du Testet et j'y vois 2 possibilités :

La première possibilité serait de vérifier, que la zone humide fortement dégradée par des illégalités fautives, se reconstitue pour redevenir progressivement une zone humide remarquable majeur du département du Tarn comme elle a été qualifiée dans le projet de barrage de Sivens. Si ce n'était pas le cas, ceci signifierait que les mesures de remise en état du site ont été insuffisantes ou que l'absence de suivi ne permet pas de l'amener vers sa reconstitution.

La deuxième possibilité serait, comme l'a dit M. Viguier à Madame ABBA, de réaliser l'étude d'impact et de profiter du fait qu'elle n'a pas été correctement remise en état ou qu'elle n'a pas encore eu le temps de redevenir une zone humide remarquable, du fait des défrichements effectués illégalement, afin de prétendre que sa partie supérieure n'a pas ou peu de valeur et ainsi justifier de la détruire complètement.

Ainsi les plus de 700.000 euros d'études auraient servi, non pas à rechercher une solution consensuelle, mais à essayer de justifier une solution déjà décidée par le Conseil départemental du Tarn en 2015, à savoir : un nouveau barrage à Sivens.

Cela me fait penser à une histoire qui s'est déroulée près de cette zone humide. Il y avait une maison délaissée par son propriétaire mais classée dans le patrimoine architecturale de la commune. Un incendie d'origine criminelle, non élucidé, a brûlé sa toiture. Certaines personnes bien placées se sont servies de cette dégradation pour finir de la détruire.

Merci de m'avoir écouté et de m'éclairer sur les objectifs de cette étude.

- 1. Engager des moyens conséquents pour la transition agroécologique, efficace sur moyen et long terme, exigeante par ses analyses fines et ses méthodes adaptées à la parcelle près. N'espérons pas planter une haie et connaître les effets bénéfiques à la prochaine récolte. Ce sera un travail complexe de longue haleine qui doit être accompagné par la collectivité. C'est le prix d'une préservation des qualités agronomiques de nos terres (identifiées dès l'occupation romaine !)**
- 2. Intégrer des critères environnementaux dans la politique et dans la comptabilité. Les actions qui seront développées par cet apport de fonds publiques seront évaluées sur des critères quantifiables par des méthodes mises en œuvre à ce jour sous le terme de comptabilité en triple capital (économique, social, environnemental), méthode développée par des chercheurs Agroparistech, des experts comptables et le ministère des finances.**
- 3. Maîtriser, accompagner et soutenir la transmission des fermes, par l'accueil de nouveaux paysans et paysannes aux profils variés et aux productions les plus proches des demandes des consommateurs locaux.**
- 4. Développer les débouchés pour les produits de la vallée en favorisant des circuits de proximité maîtrisés par les agriculteurs. S'appuyer sur des**

**outils existants mais aussi accompagner les agriculteurs pour gérer les besoins nouveaux de stockage, conservation, transformation et commercialisation**

**5. Optimiser et créer des ressources hydriques au plus près des besoins.**

**Optimiser les ressources stockées dans le sol par des méthodes qui ne seront efficaces qu'au bout de quelques années nous l'avons vu**

**Optimiser les retenues existantes, par curage, désenvasement, agrandissement si nécessaire, et mutualisation (puisque créées le plus souvent en partie sur fonds publiques) quitte à innover et trouver la façon juridique qui le permettra. Après tout, les lois évoluent pour s'adapter aux besoins et parfois très très vite.**

**Créer les stockages supplémentaires, au plus près des besoins quantifiés par les agriculteurs utilisateurs identifiés ne disposant pas à ce jour de stockage lorsque les solutions de mutualisation ci-dessus ne seront pas possibles**

**Privilégier les investissements qui bénéficieront à l'ensemble des agriculteurs. Ce projet de territoire qui nous mobilise depuis si longtemps doit apporter des progrès à court, moyen et long terme à tout ce bassin versant et ne pas se cantonner à l'apport de stockage d'eau supplémentaire pour les riverains du Tescou**

**Accompagnement technique et financier de la transition agro écologique parce qu'il s'agit d'un enjeu pour les paysans de ce bassin versant et d'un enjeu global pour l'humanité.**

**Optimisation et renforcement de la ressource en eau destinée à l'irrigation. il ne s'agit pas dans ce scénario de nier les besoins très localisés de certaines zones et comme nous l'avons dit, ils doivent être accompagnés au cas par cas.**

**Sujet :** [INTERNET] CR de la réunion PTGE du 29 avril 2021 - J Bourdoncle

**De :** > j.bourdoncle81 (par Internet) <j.bourdoncle81@free.fr>

**Date :** 04/05/2021 à 14:16

**Pour :** "francois.cazottes@tarn.gouv.fr" <francois.cazottes@tarn.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Cazottes,

Comme convenu je vous communique le texte de ce que j'ai délaré lors de la réunion. Ces propos n'engagent que moi, je ne parlais pas au nom du collectif Testet.

J'ai bon espoir que le processus reprenne sous de meilleurs hospices suite à cette réunion.

Cordialement,

Jean Bourdoncle

Déclaration lors de la réunion du 29/04/2021 , Jean BOURDONCLE :

- On vous a entendu et j'espère que ce que nous avons dit a été reçu de même. Il était Important qu'on ai pu présenter notre proposition et entendre vos réactions. C'était le minimum que ce gros travail de proposition, réalisé par 8 organisations, soit discuté. La médiation de Mme ABBA à permis que ce soit le cas.
- Nous ne présentons pas ce projet de scénario en opposition à un autre, mais pour le confronter à d'autres propositions dans une approche constructive, en relevant ce qui commun (contenu des fiches actions) en additionnant les apports, en discutant des divergences.
  - Nous sommes en chemin.
- Règles budgétaires : le PTGE n'a pas vocation à décider des projets qui seront réalisés sur la vallée, mais nous avons convenu qu'il apporterait le label « projet de territoires » aux projets qui lui sont soumis, dans la mesure ou ces projets sont conformes à sa charte et entrent dans les objectifs partagés.
- La difficulté dans le processus ne vient ne vient pas des propositions. Le garrot qui nous empêche de respirer est la question se savoir s'il doit avoir une retenue à Sivens ou non. Cette question est éminemment politique et les études techniques ne suffissent pas à la trancher.
- J'ai cru que la question serait tranchée de façon pragmatique avec une étude économique. On m'a dit que cette étude serait faite une fois que le plan d'action serait décidé. Elle sera pourtant nécessaire pour déterminer les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour la vallée, pour tous les agriculteurs.
- Nous sommes questionnés sur sur le respect de la charte au sujet duquel nous aurions "pris des libertés"  
Eh bien, autant vous dire que, depuis le processus à perdu l'accompagnement de ADEPRINA et le regard de sa garante, nous avons du avaler beaucoup de couleuvres, concernant le non respect de la charte et du processus PTGE !  
Nous nous sommes abstenus d'en faire état dans les médias, pour laisser toutes les chances à la réalisation d'un accord gagnant pour toutes et tous

- Nous n'étions peut être pas très loin d'un accord, en décembre 2019, accord qui aurait englobé l'évaluation des besoins et respect de la zone humide
- Continuons le débat

à bientôt

Jean



## **Intervention préliminaire pour la réunion du 29 avril 2021**

**demandée par les organisation agricoles et environnementales  
qui proposent un scénario "agroécologie et ressource et en eau"**

Mme ABBA, secrétaire d'État à l'écologie, s'est prononcée sur divers points, lors de la réunion du 29 mars, notamment :

- Le protocole proposé en ICC n°9 ne peut être considéré comme consenti par tous les acteurs
- Une médiation pour le processus PTGE sera mise en œuvre par l'Etat
- Une cartographie des zones humides de la vallée sera réalisée
- Le scénario « agroécologie et ressource en eau » présenté par 8 organisations agricoles et environnementale sera débattu

La réunion collective de ce 29 avril 2021, la première depuis ces prises de position, met à l'ordre du jour les deux derniers points.

Il convient toutefois de les replacer dans le contexte plus large

**Concernant la cartographie des zones humides**, la lecture du cahier des charges laisse entendre que seule la ZH du Testet est concernée et qu'il s'agit de définir si cette zone est toujours ZH. Quel est l'objectif pour cette étude ?

**Le scénario agroécologie et eau que nous présentons** est un projet global pour la vallée et il doit être débattu, confronté éventuellement à d'autres scénarii, dans le cadre d'un débat élargi à tous les acteurs.

**Pour s'accorder sur les étapes qui vont jaloner la poursuite de ce PTGE selon les directions précisées par Mme la secrétaire d'état, en conformité avec l'instruction ministérielle du 7 mai 2019, il convient d'organiser une réunion de gouvernance en présence de la personne qui sera nommée pour assurer la médiation du processus.**

Nous avons espoir d'arriver à une feuille de route partagée, mais à cette étape nous sommes inquiets en découvrant, par hasard, le contenu du « mandat de portage pour la finalisation et la mise en œuvre du schéma d'organisation de la ressource en eau » proposé pour signature à des collectivités territoriales.

En effet, lors de la commission gouvernance et de l'ICC de décembre 2020 nos organisations ont bien consenti à ce que le PTGE délègue la mise en œuvre des objectifs définis mais **sous la réserve expresse que la décision sur le plan d'action à mettre en œuvre soit prise dans le cadre du PTGE dans le respect des attributions respectives de l'instance de coconstruction et de l'instance de responsabilité.**

En l'état du document « mandat de portage », il est écrit que les organismes mandatés porteront à connaissance les solutions envisagées aux présidents du PTGE. Aucune mention n'est faite de l'instance de coconstruction.

D'autre part, il est écrit que le comité de pilotage comprendra les membres de l'instance de responsabilité, mais pas ceux de l'instance de coconstruction. Nous ne sommes donc pas associés à ce pilotage comme cela avait été acté.

Pour cette raison aussi nous demandons la tenue d'**une réunion de gouvernance, comme précisé ci-dessus.**

Jean Bourdoncle, **pour les organisation agricoles et environnementales qui proposent un scénario "agroécologie et ressource et en eau".**

## Contribution écrite de M. VINCENS

Mode opératoire très connu :

On avance des opinions, présentées comme des axiomes

On cherche ce qui va dans ce sens, parfois en « tordant » les valeurs, ou, au mieux en ne retenant que celles qui arrangent (biais de confirmation)

On en conclue une vérité

P1 sur plan Gal

- Que des vérités assénées. Tout le monde n'a pas le même logiciel dans la tête, et la complexité du monde dans lequel nous vivons demande plus de discernement. La simplification à outrance devient caricature, exagération, parfois erreur.
  - o Agricole **intensif** => insupportable
  - o Mondialisation **systematique**... échec
  - o Vocation exportatrice <> besoins alimentaires de base
  - o Augmentation rdt coute cher, mais aussi consomme moins de terre
  - o Retenues d'eau de faible profondeur pas citées ds étude CACG qui traite le cas de 2 lacs vendéens (Oulmes et St Pierre le vieux)
  - o Augmentation offre crée dépendance à l'eau. Par ex Bretagne ?
  - o Adapter la terre à notre volonté !!! irrigation à contre-saison ? **[non cité]**
  - o Amélioration grâce au producteur. Intervention aussi des CA, des instituts techniques, des semenciers, de la chimie...
  - o Modèle conventionnel à définir. Il était bio, puis a évolué, continue à évoluer

Localement **[non cité]**

- Développement des cultures irriguées, en monoculture... qui représente 4 % des surfaces !!!
- Lien entre PAC et baisse des surfaces de maïs à démontrer
- Réduction de 50 % quelle malhonnêteté !

Modèle économique :

- Subventions prioritaires aux personnes signant la charte, contraintes pour les autres... ce système n'a pas fait la démonstration de son efficacité dans d'autres pays
- Les agris vont s'approprier les idées, techniques qui leur semblent bonnes. Cela fonctionne ainsi depuis très longtemps ! des orientations peuvent être données, pas des obligations

**Sujet :** [INTERNET] re: URGENT SIGNALE PTGE Tescou Invitation CT EAU élargie

**De :** > claude.forgeot (par Internet) <claude.forgeot@orange.fr>

**Date :** 07/05/2021 à 13:48

**Pour :** CAZOTTES Francois-Jm - DDT 81/DIRECTION <francois.cazottes@tarn.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Conformément à votre demande, je vous transmets mes interventions lors de la réunion du 29 avril dernier afin de les porter sur le CR de cette réunion.

### **Sur la présentation de la cartographie de la ZH**

Sur la ZH, je m'interroge également sur l'objectif recherché, car s'il s'agit de dire que les dégradations subies par la ZH l'ont définitivement détruite, cela aura du mal à passer auprès des APNE mais également dans l'opinion publique...d'autant que le barrage prévu à cet endroit a été jugé surdimensionné par les experts de Madame la Ministre Ségolène Royal, qu' il a été dit entaché d'illégalités fautives par le juge, si en plus ça devait déboucher sur le fait que la ZH n'existe plus du fait de ces illégalités..... la situation serait pour le moins cocasse !

### **Sur la présentation du scénario**

Suite à l'intervention de messieurs Viguier et Vincent : je fais remarquer que notre scénario s'appuie sur les études qui ont été discutées et validées lors de nos réunions.

Je demande à nos contradicteurs de nous donner des arguments basés sur des études, des faits , des expériences ou autres pour appuyer leurs critiques.

J'indique que pour avancer, il convient de s'appuyer sur des éléments partagés, c'est ce que nous avons fait dans notre scénario.

Je me pose la question de savoir si nos contradicteurs ont bien pour objectif de sécuriser leur métier ?

En réponse au questionnement de Mr (Viguier ou Vincent ?) je fais remarquer (je ne reprends pas les mots exacts, cela me semble inutile) qu'un nombre grandissant d'agriculteurs sortent de l'agriculture conventionnelle pour s'orienter vers l'agroécologie.

Cordialement

Claude Forgeot Collectif Testet

> Message du 26/04/21 19:38

> De : "CAZOTTES Francois-Jm - DDT 81/DIRECTION" <francois.cazottes@tarn.gouv.fr>  
 > A : "secretariat - DDT 81/DIRECTION emis par SALOMON Sandrine - DDT 81/DIRECTION" <ddt-secretariat-direction@tarn.gouv.fr>, "a.urbain-bajeux@tarn.chambagri.fr" <a.urbain-bajeux@tarn.chambagri.fr>, "antoine.noly@developpement-durable.gouv.fr" <antoine.noly@developpement-durable.gouv.fr>, "apaulhe-massol@arterris.fr" <apaulhe-massol@arterris.fr>, "arnaud.ar@hotmail.fr" <arnaud.ar@hotmail.fr>, "bernard.pezous@wanadoo.fr" <bernard.pezous@wanadoo.fr>, "blandel.francoise@gmail.com" <blandel.francoise@gmail.com>, "bmiramond@orange.fr" <bmiramond@orange.fr>, "bourgeadejeanclaude@gmail.com" <bourgeadejeanclaude@gmail.com>, "bruno.lion@agriculture.gouv.fr" <bruno.lion@agriculture.gouv.fr>, "brunoanglade@gmail.com" <brunoanglade@gmail.com>, "C.CASENAVE@tarn.cci.fr" <C.CASENAVE@tarn.cci.fr>, "cathy.clavel@tarn.fr" <cathy.clavel@tarn.fr>, "christine.laymajoux@ledepartement82.fr" <christine.laymajoux@ledepartement82.fr>, "claudе.forgeot@orange.fr" <claudе.forgeot@orange.fr>, "commune.montdurausse@orange.fr" <commune.montdurausse@orange.fr>, "damien.delsuc@laposte.net" <damien.delsuc@laposte.net>, "ECAUMES-SUDRE@arterris.fr" <ECAUMES-SUDRE@arterris.fr>, "fanny.alberto@laregion.fr" <fanny.alberto@laregion.fr>, "fdsea81@fdsea81.com" <fdsea81@fdsea81.com>, "frederique.argillos@eau-adour-garonne.fr" <frederique.argillos@eau-adour-garonne.fr>, "gemapi@grandsud82.fr" <gemapi@grandsud82.fr>, "golselionel@yahoo.fr" <golselionel@yahoo.fr>, "Guy.de-pierpont@orange.fr" <Guy.de-pierpont@orange.fr>, "j.bourdoncle81@free.fr" <j.bourdoncle81@free.fr>, "judith.mallet@laregion.fr" <judith.mallet@laregion.fr>, "laurent.viguiер@alsatis.net" <laurent.viguiер@alsatis.net>, "les.habitants.de.sivens@gmail.com" <les.habitants.de.sivens@gmail.com>, "lhermmaryline@gmail.com" <lhermmaryline@gmail.com>, "m.dutrieux@developpement-durable.gouv.fr" <mariane.dutrieux@developpement-durable.gouv.fr>, "mairie-bioule@info82.com" <mairie-bioule@info82.com>, "marie.gueydan@laregion.fr" <marie.gueydan@laregion.fr>, "Mberly@ville-montauban.fr" <Mberly@ville-montauban.fr>, "michel.glandieres@agri82.fr" <michel.glandieres@agri82.fr>, "NAPOLITAN Lucie (Cheffe du BPTE) - DDT 82/SEB/BPTE" <lucie.napolitan@tarn-et-garonne.gouv.fr>, "nicolas.vallez@agri82.fr" <nicolas.vallez@agri82.fr>, "pascal.beneschi@orange.fr" <pascal.beneschi@orange.fr>, "pascal.charles@laregion.fr" <pascal.charles@laregion.fr>, "Pascale Puibasset" <pascale.puibasset81@gmail.com>, "patoureauxelle@gmail.com" <patoureauxelle@gmail.com>, "Paul.Duru@imft.fr" <Paul.Duru@imft.fr>, "piehab@gmail.com" <piehab@gmail.com>, "pincechristian@gmail.com" <pincechristian@gmail.com>, "regis.ingouf@laregion.fr" <regis.ingouf@laregion.fr>, "sabinemartin.b@orange.fr" <sabinemartin.b@orange.fr>, "sceadelaplana@gmail.com" <sceadelaplana@gmail.com>, "Solacroup Franck" <franck.solacroup@eau-adour-garonne.fr>, "sophie.chambonniere@agri82.fr" <sophie.chambonniere@agri82.fr>, "stephane.mathieu@tarn.fr" <stephane.mathieu@tarn.fr>, "vincensvp@gmail.com" <vincensvp@gmail.com>, "ydaros@orange.fr" <ydaros@orange.fr>, "ROBERT FREDERIC -

EPLEFPA-TOULOUSE/EXPLOITATION-AGRICOLE-AUZEVILLE" <frederic.robert@educagri.fr>, patrice.canal@cegetel.net

> Copie à : "BONNAUD Stéphane - DDT 81/SERES/PREB/BRE"

<stephane.bonnaud@tarn.gouv.fr>, "BOURDON Remi - DDT 81/SERES/PREB"

<remi.bourdon@tarn.gouv.fr>

> Objet : URGENT SIGNALE PTGE Tescou Invitation CT EAU élargie

>

>Bonsoir

>

> Je corrige une erreur d'envoi qui s'est glissée dans l'invitation initiale

> Ce n'est pas le bon document qui vous a été envoyé.

> En effet, le scénario alternatif de gestion de l'eau proposé par le collectif du Testet qui sera soumis à votre examen est **en PJ du présent message**

>

> Le document technique qui vous a été envoyé par erreur le 16/04 est une note de la PFAE qui vient compléter l'explicitation de ses travaux.

> Nous avons préparé, en son temps, cette note complémentaire car nous nous avons envisagé de la partager au cas où il aurait fallu

> prendre le temps de donner des explications complémentaires sur des éléments de méthodologie et notamment sur le volet agronomique de l'étude.

>

> Je vous présente mes plus plates excuses pour cette erreur de fichiers.

>

> Sur ce 2ème temps de la réunion qui sera dédiée à l'examen du "scénario" du collectif :

>

1. il sera procédé à une présentation synthétique par le collectif

2. puis les participants pourront faire part de leurs réactions ou questions

(compte tenu des modalités d'organisation, nous devons faire preuve de discipline et les règles de temps de parole devront être rigoureusement respectées)

>

> Merci de votre compréhension.

>

> A très bientôt

>

> **FRANCOIS CAZOTTES**

> Directeur

>

> 19, rue de Ciron 81000 ALBI

> Tél: 05 81 27 50 01

> [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

>

**DIRECTION**

> **DÉPARTEMENTALE**

>

> **DES TERRITOIRES**

>

Le 16/04/2021 à 12:13, secretariat - DDT 81/DIRECTION emis par SALOMON Sandrine - DDT 81/DIRECTION a écrit :

>

*Bonjour,*

>

> *De la part de M. CAZOTTES,*

>

>

> *"Madame, Monsieur*

>

> *Madame la Secrétaire d'État, lors de son intervention du 29 mars dernier, devant l'ensemble des acteurs du PTGE du Tescoua confirmé qu'une étude de délimitation de la Zone Humide serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DDT du Tarn.*

> *Comme je m'y étais engagé lors de l'ICC de décembre 2020, je vous propose de présenter ce cahier des charges aux membres de la CT Eau élargie.*

>

> *La réunion se tiendra donc **le jeudi 29 avril à 14h30 en visio** (les modalités de connexion vous seront communiquées ultérieurement)*

>

> *Madame la Secrétaire d'État a également souhaité que l'étude du scénario alternatif de gestion de l'eau proposé par le collectif du Testet soit examiné.*

> *A ce titre, il vous est proposé que cet examen soit réalisé au cours de cette même réunion.*

> *Vous trouverez également en PJ le document de présentation de cette étude.*

>

> *Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées*

>

> *François Cazottes"*

>

--

>

> **SANDRINE SALOMON**

> Assistante

> Direction

>

> 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 9

> Tél: 0581275077

> Fax: 0581275006

> [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

>

**DIRECTION**

> **DÉPARTEMENTALE**

> > **DES TERRITOIRES**

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.

> N'imprimons que si nécessaire.

>

>

>

> [ 2020-08-31 Collectif\_Scénario alternatif PTGE 31082020-valide.pdf (2123.6 Ko) ]